

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS216

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« traitant »,

insérer les mots :

« et au patient, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre que le patient dispose également du bilan et du compte-rendu des soins réalisés par l'orthophoniste dans le cadre d'un accès direct.